

## **Demande d'emplacement pour Artisans Marché de Noël 2024 Mercredi 18 décembre 17h00 – 21h00**

### **Conditions générales**

Le locataire s'engage à :

- faire parvenir la demande d'emplacement **avant le 30 octobre 2024** à la commune de Plan-les-Ouates, Service de l'environnement et des espaces verts, route des Chevaliers-de-Malte 3, 1228 Plan-les-Ouates – ou par mail à [environnement@plan-les-ouates.ch](mailto:environnement@plan-les-ouates.ch).
- installer son stand avant 16h00 sur l'emplacement qui lui aura été attribué. Passé ce délai, aucun véhicule ne pourra circuler ou stationner sur le site.
- ouvrir son stand dès 17h00 et jusqu'à la fin de la manifestation soit 21h00, quelle que soit la météo.
- rendre sa place et le matériel mis à disposition propres et en bon état dès la fin de la manifestation.
- procéder au tri sélectif des déchets sur le stand et à leur évacuation dans les installations mises à disposition à cet effet.

La commune de Plan-les-Ouates s'engage à :

- définir l'attribution des emplacements et garantir les réservations confirmées. Cette confirmation **entrera en vigueur après réception de la copie de confirmation d'emplacement signée.**
- faire parvenir aux locataires d'ici au 1er décembre 2024 le plan du site et la confirmation d'emplacement établie sur la base de la demande d'autorisation figurant ci-dessus, si elle est acceptée.
- installer le stand avec l'éclairage avant 15h00.
- mettre à disposition les bennes à déchets nécessaires.
- obtenir auprès des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la tenue de la manifestation.

*Pour tout renseignement :*

*Service de l'environnement et des espaces verts – Responsable administration de la manifestation : Mme Aurore Landenberg  
022 884 64 30 – [environnement@plan-les-ouates.ch](mailto:environnement@plan-les-ouates.ch)*